

Lyon, Besançon, le 19 février 2024

Communiqué de presse

Canal du Rhône au Rhin : Voies navigables de France fait replanter 300 arbres

Le 21 février, 200 arbres seront replantés le long du canal du Rhône au Rhin sur les secteurs d'Osselle et de Routelle. Ce chantier confié par VNF à France Nature Environnement Doubs succède à celui confié à l'association La Croix Verte qui a replanté 100 arbres sur les secteurs de Chalèze et de Roche-lez-Beaupré le 23 janvier dernier. Au total, ce sont donc 300 arbres replantés pour le compte de VNF par les partenaires locaux de France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté, qui s'appuient sur un fort réseau de bénévoles et développent des liens avec le monde associatif.

Le recours à des essences moins sensibles que le frêne aux parasites et plus adaptées au changement climatique est privilégié : charmes, chênes pédonculés, tilleuls à petites feuilles, merisiers, saules marsaults, érables planes et érables sycomores

En faisant replanter 300 arbres en 2024, VNF agit de façon volontariste en faveur de la re-naturalisation des berges du domaine public fluvial et de la reconstitution de la trame verte le long du canal du Rhône au Rhin dans les secteurs présentant le moins d'arbres.

L'ombrage recréé est particulièrement apprécié par les nombreux usagers du canal et de ses berges, et permet également de jouer un rôle dans la diversité végétale en recréant de la biodiversité et des habitats pour la faune.

La politique de gestion arborée sur le canal du Rhône au Rhin

Ces plantations s'inscrivent dans la suite des abattages réalisés ces dernières années dans le cadre de la politique de gestion du patrimoine arboré de VNF.

L'établissement public agit suivant un protocole de gestion mis au point et validé avec la DREAL Bourgogne Franche Comté, l'OFB (Office français de la biodiversité) et la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Un diagnostic phytosanitaire de la ripisylve naturelle et des alignements d'arbres qui bordent le canal du Rhône au Rhin est réalisé tous les 3 ans.

Les arbres morts ou malades à plus de 50% pouvant représenter un danger notamment pour les navigants, les populations et les usagers de la liaison EuroVélo6 sont identifiés en vue d'être entretenus (élagage, abattage, mise en chandelle, etc). Une attention particulière est portée au respect des oiseaux et des chauves-souris (formation du personnel ou mobilisation d'un écologue).

L'expérience acquise en matière de gestion arborée « différenciée » sur le canal du Rhône au Rhin a permis à VNF de déployer à l'échelle du bassin Rhône Saône ces bonnes pratiques fondées sur l'évaluation du risque de chute d'arbre (fût ou branche), la prise en compte de l'enjeu local (notamment en termes de fréquentation) et le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

Suivre finement l'état du patrimoine arboré permet d'anticiper la programmation des opérations d'entretien les plus adaptées possibles. Les abattages ont lieu lorsque cela est strictement indispensable et les fûts qui ne présentent aucun danger mais qui ont un intérêt écologique sont laissés en place.

Des mesures compensatoires sont mises en place en cas d'impact résiduel sur les espèces ou les habitats, suivant les prescriptions des DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'agriculture et du logement).

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

VNF.fr     

À propos de France Nature Environnement Doubs

France Nature Environnement Doubs est une association de protection et préservation de l'environnement créée en 1983. L'association étend son action sur l'ensemble du département du Doubs avec de nombreux programmes en faveur de la faune et de la flore.

Avec sa collaboration au programme Biodiversité haies porté par FNE BFC, l'association participe activement à la restauration et à la création des éléments arborés sur l'ensemble du territoire. Fort de son savoir-faire, FNE Doubs s'engage dans la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques.

<https://www.fne25.fr/>   

À propos de France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté

France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

L'association à plusieurs domaines de compétences, comme la biodiversité (haies, arbres têtards, les ripisylves et le castor d'Eurasie, Végétal local), la transition écologique (low-tech, sobriété, commun), le dialogue environnemental, le recensement des atteintes à l'environnement...

Nous accompagnons les structures dans la préservation et la restauration des écosystèmes.

<https://www.fne-bfc.fr/>   

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France
Communication Rhône Saône

Antoine QUIDU
06 88 21 35 48
antoine.quidu@vnf.fr

FNE Doubs
Mission biodiversité

Emma DEPOIRE
06 51 46 42 22
mission@fne25.fr

FNE BFC
Chargée de projet biodiversité

Salomé DITTIERE
06 58 65 65 91
animation.biodiversite@fne-bfc.fr